

Séance du 1^{er} juin 2026

Nombre de membres en exercice : 11 - Présents : 11 - Votants : 11

Date de convocation : 23 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le premier juin à 20 heures

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr CLAUDE Philippe, Maire.

Etaient présents : les conseillers en exercice : MANGENOT Catherine, BECKER Didier, LANGUET Alexandra, BOUR Luc, REILHAC Jenny, QUIGNARD Virginie, BECKER Pascale, MANGENOT Jean-Luc, LEROGNON Christophe, PESNEAU Jimmy.

Absent(s) excusé(s) :

BECKER Pascale a été élue secrétaire.

Objet des délibérations :

N° 2026/008/001

AJOUT D'UNE DELEGATION AU MAIRE

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 13 avril 2026 concernant les délégations qui lui sont accordées par le Conseil Municipal pour la durée de son mandat.

Afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité, de compléter et de donner à Monsieur le Maire délégation pour :

- **4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;**

Le Conseil Municipal **refuse** que le Maire puisse subdéléguer les attributions qu'il lui a accordées.

N° 2026/008/002

DM Informatique et travaux d'investissement

Mr le Maire propose de modifier le budget communal afin d'abonder la section investissement de 26 650 €. En effet, les dépenses informatiques : achat de l'ordinateur, du système de sauvegarde physique, logiciels et reconditionnement des ordinateurs n'avaient pas été prévues au budget 2026, ainsi que des achats comme le claustra de la Maison de la Chapelle et la main courante du local technique et certains travaux comme le remplacement du moteur de la porte de garage de la Maison de l'Orme, remplacement des fenêtres de la salle Catherine Robaine, remplacement de la cabane du terrain de jeux et marquages au sol pour la sécurité routière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide de modifier le budget primitif 2026** de la commune de la façon suivante :

Séance du 1^{er} juin 2026

Section de fonctionnement :

Entretien et réparation sur bâtiments publics :	
- compte 615221.....	- 26 650 €
Virement à la section d'investissement (dépense)	
- compte 023.....	+ 26 650 €

Section d'investissement :

Virement de la section de fonctionnement (recette)	
- compte 021.....	+ 26 650 €
Concessions et droits similaires (dépenses)	
- compte 2051.....	+ 1 500 €
Matériel informatique (dépenses)	
- compte 2183.....	+ 5 600 €
Constructions bât. Public (dépenses)	
- compte 2131.....	+ 4 200 €
Constructions bât. Privé (dépenses)	
- compte 2132.....	+ 2 600 €
Constructions installat° générales, agencemt, aménagemt	
- compte 2135.....	+ 10 250 €
Autres immo corporelles installat° générales, agencemt, aménagemt	
- compte 2181.....	+ 2 500 €

N° 2026/008/003

AVENANT AU BAIL DE CHASSE

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 26 février 2018 renouvelant le bail de chasse à l'ACCA de Benney, représentée par Mr CONTAL, son Président. Suite à la suspension de son activité, l'ACCA devrait reprendre à l'automne avec un nouveau Président. Il conviendra alors de modifier le bail ainsi que la caution dès leur nomination.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **autorise** le Maire à modifier le bail actuel par un avenant et à signer les différents documents afférents au bail de chasse.

Informations :

- **Location d'une place de parking :** Suite à la demande d'une parente d'une habitante, le Conseil Municipal a refusé la location d'une place de parking près de l'école puisqu'elle serait occupée occasionnellement.
- **Urbanisme :** Mr le Maire informe engager des démarches concernant les constructions sans autorisation au bord du Madon.
- **Container à verre :** Le Conseil Municipal décide de réfléchir à un autre emplacement que celui du terrain de jeux.
- **Délégué :** Le Conseil Municipal désigne Sophie FEGER déléguée culturel.

Le Maire,
Philippe CLAUDE

